

Cour d'appel : VERSAILLES	CDAD des YVELINES	TGI : VERSAILLES
Autres TGI du département : NEANT		Population : 1 418 484 habitants (chiffres INSEE)
	Tél. : 01.39.07.38.03 Adresse : TGI de Versailles 5 place André Mignot 78000 VERSAILLES Courriel : cdad-yvelines@justice.fr Site internet : www.ca-versailles.justice.fr	2 MJD : - MJD de Saint-Quentin-en-Yvelines (2 sites : Trappes et Guyancourt) - MJD du Val de Seine (1 site : Les Mureaux)
Autres CDAD du ressort : CDAD du Val d'Oise CDAD des Hauts de Seine CDAD de l'Eure et Loire	Date de la convention initiale : 01/08/2001 Date du dernier renouvellement : 27/09/2013	Président : Christophe MACKOWIAK Tél. : 01.39.07.36.04 Courriel : p.tgi-versailles@justice.fr
MDPAAD : Estelle JOND-NECAND Tél. : 01.39.49.67.04 Courriel : estelle.jond-necand@justice.fr	Régime : - Comptabilité publique - Personnel de droit public	Secrétaire général / Coordinateur : Dominique DUTEMPS Tél. : 01.39.07.38.03 Courriel : dominique.dutemps@justice.fr

Coordonnées du rédacteur du rapport :

Dominique DUTEMPS
Secrétaire générale du CDAD des Yvelines

Tribunal de grande instance de Versailles
5 place André Mignot 78000 VERSAILLES
Tél : 01.39.07.38.03 Mail : dominique.dutemps@justice.fr ou cdad-yvelines@justice.fr

I. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CDAD 78

1.1 Convention constitutive

1.1.1 Convention initiale

Date de signature de la convention initiale	01/08/2001
Date d'approbation	08/10/2001
Date de publication	17/10/2001
Durée	10 ans
Avenants éventuels	non

1.1.2 Renouvellements antérieurs au décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012

Date de signature de la convention	13/09/2011
Date d'approbation	29/11/2011
Date de publication	07/12/2011
Durée	10 ans
Avenants éventuels	non

1.1.3 Renouvellement en application du décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012

Date de signature de la convention	27/09/2013
Date d'approbation	05/11/2013
Date de publication	10/12/2013
Durée	10 ans
Avenants éventuels	En cours

1.2 Membres du CDAD

1.2.1 Membres de droit

Liste des membres	Voix délibératives en CA	Voix délibératives en AG
L'Etat, représenté par le préfet du département et le président du tribunal de grande instance	1	1
Le département des Yvelines	1	1
L'association départementale des maires (UMY)	1	1
L'ordre des avocats du barreau de Versailles	1	1
La caisse des règlements pécuniaires de ce barreau	1	1
La chambre départementale des huissiers de justice	1	1
La chambre interdépartementale des notaires de Versailles	1	1
L'association UDAF 78	1	1
TOTAL	9	9

1.2.2 Membres associés

Liste les membres	Voix délibératives en CA	Voix délibératives en AG
La région Ile de France	0	1
La direction régionale de la PJJ	0	1
La direction régionale des services d'insertion et de probation	0	1
L'association CIDFF 78	0	1
L'association DIRE	0	1
L'association SOS VICTIMES 78	0	1
L'association APME 78	0	1
L'association Centre Yvelines Médiation	0	1
TOTAL	0	8

1.2.3 Personnes qualifiées

Néant

1.3 Organes statutaires

1.3.1 Assemblée générale

- **Composition de l'assemblée générale**

- Les membres de droit listés ci-dessus
- Les membres associés listés ci-dessus

- **Réunions**

Dates	Ordre du jour
14/12/2017	<ul style="list-style-type: none">- Approbation du PV de l'AG du 17/11/2016- Bilan des actions menées en 2017 :<ul style="list-style-type: none">• Permanences d'accès au droit sur le territoire• Actions de formation : formation sur l'AJ – formation envers les jeunes• Actions de communication : le guide de l'accès au droit et le site internet- La politique de l'accès au droit pour 2018 :<ul style="list-style-type: none">• Le PAD pénitentiaire• Le PAD adossé au SAUJ• La mission d'accompagnement : une dynamique à développer- Questions diverses :<ul style="list-style-type: none">• Avenant à la convention constitutive• Le développement de l'accès au droit dans le sud du département

1.3.2 Conseil d'administration

- **Composition du conseil d'administration**

- Les membres de droit listés ci-dessus

- **Réunions**

Dates	Ordre du jour
27/02/2017	<ul style="list-style-type: none">- Approbation du PV du CA du 17/11/2016- Approbation des comptes de l'exercice 2016- Adoption du programme d'actions 2017 et vote du 1^{er} budget rectificatif correspondant- Questions diverses : actualisation de l'annexe financière à la convention constitutive du CDAD
27/06/2017	<ul style="list-style-type: none">- Approbation du PV du CA du 27/02/2017- Adoption de la délibération n°1 approuvant les comptes financiers 2016- Adoption des délibérations 2 et 3 approuvant le budget prévisionnel (B1) et le budget rectificatif n°1 (B2)- Adoption de la délibération n°4 sur la notification (80%) des subventions 2017- Adoption de la délibération n° 5 autorisant le recrutement de 2 stagiaires- Adoption de la délibération n° 6 autorisant le recrutement d'un volontaire de service civique- Adoption de la délibération n° 7 approuvant le budget rectificatif n°2 (B3)- Adoption du plan d'actions de contrôle interne- Questions diverses : présentation des textes sur la justice du 21^e siècle
14/12/2017	<ul style="list-style-type: none">- Adoption du PV du CA du 27/06/2017- Adoption du budget rectificatif n°3 (B4)- Adoption du programme prévisionnel d'actions pour 2018 et du budget correspondant (B1)- Adoption de l'avenant n°1 à la convention constitutive du CDAD- Questions diverses

L'assemblée générale du CDAD des Yvelines est ouverte à divers acteurs et représentants institutionnels et/ou associatifs (mais sans voix délibérative) en raison de leur intérêt pour l'accès au droit, à savoir : la direction du greffe du TGI de Versailles, la CAF des Yvelines, l'Académie de

Versailles, les responsables des structures d'accès au droit (MJD, PAD et autres...) et les responsables de diverses associations œuvrant pour l'accès au droit.

Le magistrat délégué à la politique associative et à l'aide aux victimes à la cour d'appel de Versailles est présent ou représenté (sans voix délibérative) aux réunions du conseil d'administration comme à celles de l'assemblée générale.

L'Union des maires des Yvelines (UMY) n'a été présente qu'une seule fois au conseil d'administration alors même qu'elle est membre de droit avec voix délibérative. Le CDAD se trouve privé ainsi de son expertise pour le développement de l'accès au droit dans le sud du département, zone plus rurale.

La chambre interdépartementale des notaires n'a été présente cette année à aucune des réunions du CDAD.

II. MOYENS ATTRIBUES AU CDAD

2.1 Moyens budgétaires et comptables

2.1.1 Budget

❖ Eléments généraux :

Concernant les ressources financières, le tableau ci-dessous fait état de l'évolution entre 2016 et 2017 de l'apport financier des membres de droit.

	2016	%	2017	%	différence	%
Ministère de la justice	167 750 €	77	175 500 €	95	7 750 €	4
Région Ile de France	40 500 €	18	0 €	/	-40 500 €	-100
Département des Yvelines	10 000 €	5	10 000 €	5	0 €	0
TOTAL	218 250 €	100	185 500 €	100	-32 750 €	-18

Le ministère de la justice est devenu presque l'unique financeur du CDAD puisque sa subvention représente 95 % du budget en 2017.

Le département a réduit son financement à hauteur de 10 000 € (soit 5 % des ressources) et la région Ile de France s'est totalement retirée en 2017. Ce choix est fondé sur sa volonté d'être plus pertinente et plus visible sur les actions qu'elle souhaite soutenir portant prioritairement sur l'aide aux victimes (victimes des violences conjugales, victimes des accidents de la circulation routière et victimes des attentats terroristes). Or, ces actions d'aide aux victimes sont en dehors du domaine de compétence du CDAD. Cela se traduit pour le CDAD par une perte financière importante de 40 500 € (soit 18% des ressources)

❖ Pilotage budgétaire :

Le CDAD effectue une analyse des dossiers constitués par ses partenaires, tant au niveau de la demande de financement qu'au niveau du compte-rendu d'exécution, et faisant état :

- de la description de l'action (nature détaillée, lieu de réalisation, public ciblé, objectif poursuivi...)
- de la durée et fréquence de l'action
- de la qualité du personnel intervenant
- du budget nécessaire avec indication de la part des autres financeurs

Le CDAD effectue depuis 2010 également un suivi budgétaire annuel par partenaire et par structure d'accès au droit.

Ainsi, le CDAD suit l'évolution du financement accordé à chacun de ses partenaires et peut déterminer la part de financement accordée au final au soutien de chaque structure d'accès au droit.

Ce suivi permet au CDAD d'équilibrer ses financements entre les partenaires et entre les structures.

❖ **Montant du fonds de roulement et nombre de mois d'activité correspondant au 31 décembre de l'année 2017**

Au 31 décembre 2017, le fonds de roulement du CDAD est de 53 588,87 € correspondant à 4 mois d'activité. La situation est saine.

❖ **Conformité des contributions par rapport à l'annexe financière**

L'annexe financière à la convention constitutive du CDAD datant de 2013 est expirée depuis 2016. Son renouvellement en cours n'a pas encore abouti. Ainsi, cette annexe n'est plus effective bien que constituant encore la référence.

• Au niveau des contributions financières :

L'annexe prévoyait pour la région Ile de France un engagement à hauteur de 50 000 € et pour le département des Yvelines un engagement à hauteur de 15 000 €.

La région Ile de France est passée (à sa demande) du statut de membre de droit à celui de membre associé. N'étant plus liée juridiquement par l'annexe financière, en 2017, elle s'est totalement désengagée.

La participation du département se maintient quant à elle à un niveau un peu inférieur à celui prévu dans l'annexe puisqu'elle est de 10 000 € au lieu de 15 000 €.

• Au niveau des contributions en nature :

La participation du barreau de Versailles est très importante. Elle est évaluée au total à 56 064 € pour l'année 2017 se traduisant par :

- des consultations juridiques générales les lundi soir au TGI de Versailles (160 permanences assurées pour 900 RDV)
- des consultations juridiques des avocats pour enfants le mercredi au TGI de Versailles (35 permanences assurées pour 105 RDV)
- des consultations juridiques à l'attention des victimes 1 fois par semaine à l'Institut en santé génésique à St Germain en Laye (36 permanences assurées pour 58 RDV)
- consultations pendant la campagne d'hiver au sein des Restos du Cœur à Bois d' Arcy, Plaisir, Vernouillet et Rambouillet (33 permanences assurées pour 96 RDV)

Après 2 années de non-participation, la chambre interdépartementale des notaires de Versailles a repris son activité en matière d'accès au droit. Sa contribution importante pour 2017 est évaluée à 61 500 € et se traduit comme suit :

- des consultations juridiques assurées sur 4 lieux (mairie de Juziers et PAD de Mantes-la-Jolie, Poissy et St Germain-en-Laye) soit 169 heures de permanences sur l'année (le nombre de RDV n'a pas été communiqué)
- des réunions d'information sur le mariage à destination des futurs époux assurées sur 5 villes (Poissy, Versailles, Sartrouville, Montigny et Viroflay) représentant 36 heures sur l'année

La contribution de la chambre des huissiers de justice se maintient et est évaluée à 8 640 € pour l'année et consiste en des consultations juridiques assurées sur 1 MJD (les Mureaux) et 3 PAD (St Germain-en-Laye, Fontenay-le-Fleury et Poissy) soit 108 personnes reçues sur 56 permanences tenues.

La contribution en nature de l'UDAF 78 est évaluée à 11 000 €. Elle est constituée par la mise à disposition d'un service d'aide aux tuteurs familiaux qui apporte information, soutien, écoute, aide et accompagnement dans les démarches des personnes en charge de la protection juridique d'un proche. Ce service assure des permanences téléphoniques (2 demi-journées par semaine) et reçoit également les personnes sur RDV. 14 fiches techniques ont été élaborées. 3000 dépliant ont été diffusés. Enfin, un guide intitulé « curateur ou tuteur familial, suivez le guide ! » est mis à disposition en ligne sur le site www.udaf78.com.

L'UDAF 78 a annoncé lors de l'AG de fin d'année que cette contribution en nature sera complétée en 2018 par la tenue de permanences d'un conseiller UDAF au sein du PAD adossé au SAUJ (service d'accueil unique du justiciable) des palais de justice de Versailles et de St Germain-en-Laye.

Quant à l'Union des maires des Yvelines, aucune contribution n'a été enregistrée cette année.

Observation :

La Préfecture des Yvelines participe à l'accès au droit à travers les actions qu'elle finance dans le cadre de sa politique de la ville.

❖ Focus sur la contribution du ministère de la justice :

	Montant demandé en 2017 par le CDAD	Montant délégué par la cour d'appel	Date de versement
Subvention initiale	186 000 €	160 500 €	10/04/2017
Subvention complémentaire n°1	40 000 €	15 000 €	01/12/2017
TOTAL :			
Pourcentage de la subvention du ministère de la justice par rapport aux autres contributions financières du CDAD :			95 %

❖ Focus sur les consultations des professionnels du droit :

	Avocats	%	Notaires	%	Huissiers	%
Montant des consultations payées par le CDAD	39 943,00 €	41,60%	0,00 €	0%	0,00 €	0%
Montant des consultations réalisées au titre d'un apport en nature (valorisation)	56 064,00 €	58,40%	61 500,00 €	100%	8 640,00 €	100%
TOTAL :	96 007,00 €	100%	61 500,00 €	100%	8 640,00 €	100 %

2.1.2 Comptabilité

Le régime comptable du CDAD est celui de la comptabilité publique. La comptabilité est assurée depuis le 29 août 2016 par madame Sandrine VANNIER, inspectrice principale des finances à la Direction Générale des Finances Publiques de Versailles.

La tenue de la comptabilité est effectuée en ligne sur le logiciel « EBP » préconisé par le ministère de la justice et dont le coût annuel pour le CDAD est de 610 €.

Ce logiciel ne permettant pas d'avoir un suivi d'exécution budgétaire, ce dernier est assuré par la secrétaire générale du CDAD au moyen du tableur Excel.

La communication entre le CDAD et l'agent comptable s'effectue essentiellement via le logiciel « EBP » et par messagerie électronique.

Toutefois, l'agent comptable relevant que le logiciel « EBP » ne respecte pas les règles exigées en matière de signature électronique, toutes les écritures budgétaires passées sur « EBP » (mandats de paiement et ordres de recette) ainsi que les pièces comptables sont doublées d'un envoi papier à l'agent comptable.

Les comptes financiers annuels sont tenus sur Excel par l'agent comptable. Après présentation et validation par le conseil d'administration du CDAD, ils sont adressés par ses soins à la Cour des Comptes accompagnés de la note explicative de l'ordonnateur.

Enfin, conformément à la nouvelle instruction comptable M9, un plan de contrôle interne a été mis en place.

2.2 Moyens en personnel du CDAD

➤ Personnel mis à disposition :

2017 - Personnel mis à disposition					
Organisme d'origine	Prénom NOM	« Corps » d'origine	Quotité de travail	Nombre de mois d'activité dans l'année ¹	Fonctions exercées
Ministère de la justice	Dominique DUTEMPS	DSGJ	100 %	12	Secrétaire générale depuis le 1 ^{er} septembre 2010

➤ Personnel recruté par le CDAD

2017 - Personnel recruté par le CDAD						
Prénom NOM	Régime juridique (public ou privé)	Contrat (ex : CDI, CDD ...)	Montant de la rémunération annuelle (charges comprises)	Quotité de travail (ex : 80 %, 100%)	Nombre de mois d'activité dans l'année	Fonctions exercées (ex : secrétaire général, juriste ...)
ETAT NEANT						

➤ Volontaires en service civique

2017 – Volontaire(s) en service civique		
Prénom NOM	Nombre de mois passés au CDAD	Missions confiées
Paul-Adrien ESNOL	5 (de janvier à mai)	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil des jeunes venant assistés aux audiences pénales du TGI de Versailles • Inscription des dossiers sur le dispositif « CIBV-AJ » • Aide à la préparation de l'assemblée générale et des diverses réunions du CDAD • Prises de photos • Mise en forme des supports informatiques • Gestion de la mise à disposition des supports papier pour l'information du public • Participation au recensement des actions d'accès au droit
Elodie CUIPIF	3 (d'octobre à décembre)	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion du dispositif mis en place pour la sensibilisation et la formation des jeunes sur la justice, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> - Affectation des classes aux audiences pénales du TGI - Réception et suivi des demandes - Accueil physique des classes d'élèves au TGI de Versailles • Elaboration de supports pédagogiques (power point sur la justice pénale - fiches explicatives - dossiers « anonymisés ») • Interventions en classe assurées avec la secrétaire générale ou la greffière affectée à la MJD de Saint-Quentin-en-Yvelines • Aide à la préparation de l'assemblée générale et des diverses réunions du CDAD • Prises de photos

III. ACTIONS MENEES

En 2017, le CDAD a continué de soutenir financièrement les nombreuses et diverses permanences de consultations et d'informations juridiques assurées au sein des structures d'accès au droit du département.

La politique initiée en 2016 sur **l'accès à l'aide juridictionnelle** est poursuivie et s'est étoffée en 2017 avec un point d'accès au droit (PAD) désormais bien implanté au sein du palais de justice de Versailles (654 personnes reçues), accompagné d'un dispositif de consultations préalables appelé **dispositif « CIBV-AJ »** ainsi que d'une politique de **formation ouverte aux professionnels œuvrant dans le secteur social**.

Une convention cadre et unique pour un **PAD pénitentiaire** au sein de chaque établissement du département a été signée le 5 mai 2017.

La **coordination de l'accès au droit** s'est poursuivie par la tenue de réunions annuelles des responsables des différentes structures.

Le CDAD a pris en charge la gestion de l'accueil des scolaires et autres groupes de jeunes venant assister aux audiences correctionnelles du TGI de Versailles. Le dispositif a été enrichi en fin d'année pour devenir un véritable dispositif de **formation des jeunes à la justice et à la citoyenneté**.

Enfin, le CDAD s'est particulièrement investi au niveau de la **communication** puisque le site internet est presque finalisé (il sera en ligne en début d'année 2018) et qu'un **guide de l'accès au droit**, recensant toutes les permanences sur les communes du département, au sein comme en dehors des structures, a été réalisé.

3.1 Partenariats développés

3.1.1 Partenariats reconduits en 2017

Pour assurer l'offre de services d'accès au droit au sein des structures, le CDAD a reconduit ses partenariats avec :

- les professionnels du droit (avocats, huissiers et à nouveau les notaires)
- les associations :
 - o CIDFF 78 : centre d'informations pour le droit des femmes et des familles du 78,
 - o CRESUS IDF : centre régional du surendettement social d'Ile de France
 - o GSTM : groupement de solidarité des travailleurs migrants
 - o ADIL 78 : agence départementale d'informations sur le logement 78
 - o CYM : Centre Yvelines Médiation
 - o Association Nouvelles Voies 78
 - o ASTI : association de soutien aux travailleurs immigrés
 - o ACCAV : association des conciliateurs du ressort de la cour d'appel de Versailles
 - o CMAP : centre de médiation et d'arbitrage de Paris
 - o CSF- section de Sartrouville : confédération syndicale des familles

3.1.2 Partenariats créés en 2017

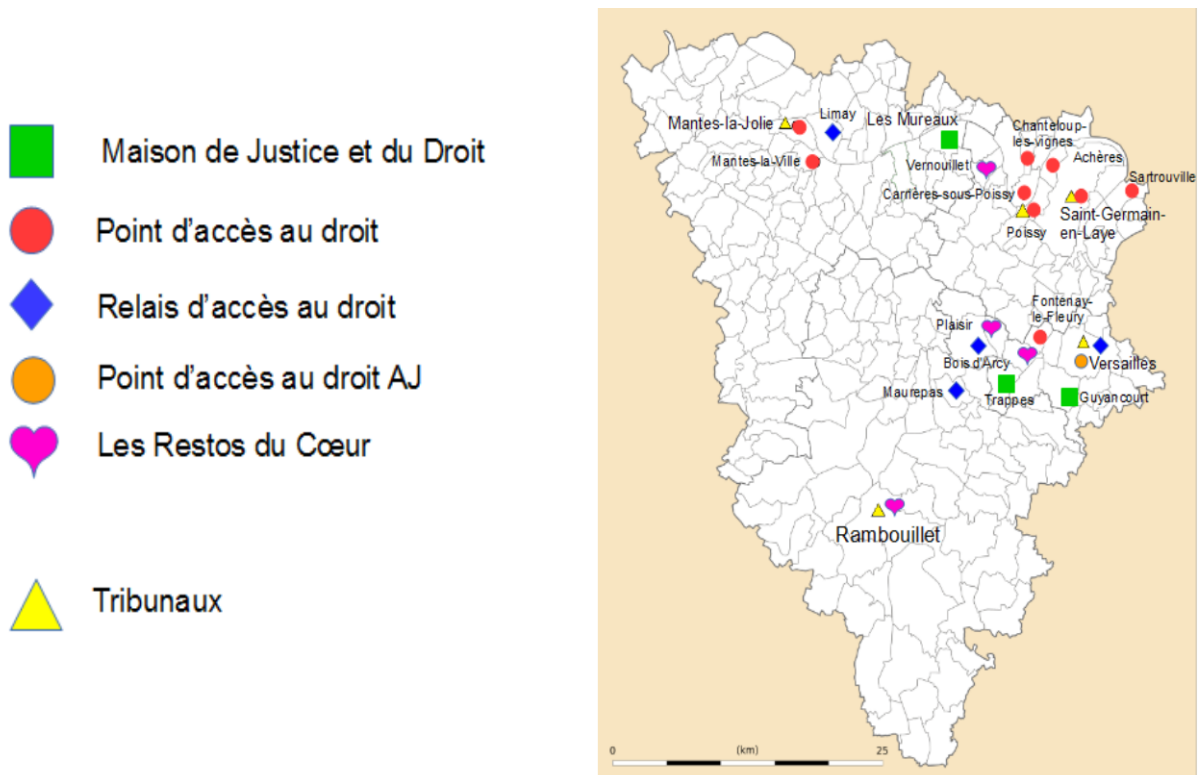
Une nouvelle convention cadre pour l'accès au droit en milieu pénitentiaire a été signée le 5 mai 2017 entre les chefs de juridiction, les directeurs des établissements pénitentiaires du département, le directeur des services d'insertion et de probation et le barreau de Versailles. Cette convention, d'une durée de 3 ans, reconductible, définit les missions, les modalités d'organisation et de fonctionnement. Elle fixe les obligations des signataires.

Le CDAD a signé le 26 octobre 2017 également une convention de coordination pour l'accès au droit des détenus avec la caisse d'allocations familiales (CAF) des Yvelines engageant cette dernière à former l'écrivain public qui interviendra dans le PAD et surtout à assurer le versement du RSA dès la sortie de prison.

3.2 Maillage territorial mis en place

La carte ci-dessous permet d'avoir une vision globale de l'implantation des structures d'accès au droit dans le département.

Ces dernières sont essentiellement installées en zones urbaines où la densité de la population est la plus importante. La couverture territoriale doit encore être développée en zone rurale et dans le sud du département.



3.2.1 Lieux d'accès au droit créés ou fermés en 2017

La création du PAD pénitentiaire a été formalisée par une convention signée le 5 mai 2017. Cette structure d'accès au droit doit permettre d'apporter aux personnes détenues et à leurs proches les informations et moyens nécessaires pour répondre aux difficultés administratives, sociales et juridiques qu'elles rencontrent. Ce dispositif vise à favoriser l'intégration ou la réintégration sociale des personnes condamnées. Ce PAD est créé au sein des 3 établissements pénitentiaires pour majeurs du département, à savoir la maison centrale de Poissy, le centre pénitentiaire de Bois d'Arcy et la maison d'arrêt pour femmes de Versailles. Le service sera assuré par des intervenants extérieurs à la prison travaillant en liaison avec les conseillers d'insertion et de probation.

Les intervenants seront chargés :

- de répondre aux interrogations des personnes détenues en tous domaines, à l'exception de leur situation pénale, de l'exécution de leur peine et des questions disciplinaires.
- d'assurer une orientation et de fournir une aide dans l'accomplissement des démarches nécessaires à l'établissement ou rétablissement de leur situation administrative, sociale et juridique.

Aux permanences actuelles assurées depuis plusieurs années par les avocats du barreau de Versailles et par les juristes de l'association CIDFF 78, seront ajoutées à compter de janvier 2018, des permanences d'un écrivain public. Des intervenants institutionnels sont encore à solliciter comme Pôle Emploi ou encore la Préfecture. Le financement des intervenants extérieurs non institutionnels est pris en charge par le CDAD des Yvelines.

3.2.2 Lieux d'accès au droit pérennisés en 2017

- Lieux généralistes

Intitulé du lieu	Nature de la structure	Nombre de personnes reçues en 2017
MJD du Val de Seine - Les Mureaux	Maison de justice et du droit (MJD)	5455
MJD de Saint-Quentin-en-Yvelines – Antenne de Guyancourt	Maison de justice et du droit (MJD)	12930
MJD de Saint-Quentin-en-Yvelines – Antenne de Trappes	Maison de justice et du droit (MJD)	
PAD d'Achères	Point d'accès au droit (PAD)	3832
Pôle multi-services Michel Colucci de Carrières-sous-Poissy	Point d'accès au droit (PAD)	1121
PAD de Chanteloup-les-Vignes	Point d'accès au droit (PAD)	4136
PAD de Fontenay-le-Fleury	Point d'accès au droit (PAD)	731
L'AGORA de Mantes-la-Jolie	Point d'accès au droit (PAD)	1297
Centre de vie sociale Augustin Serre de Mantes-la-Ville	Point d'accès au droit (PAD)	1111
PAD de Poissy	Point d'accès au droit (PAD)	3024
PAD de St Germain-en-Laye	Point d'accès au droit (PAD)	3676
Maison du citoyen, des droits et des devoirs de Sartrouville	Point d'accès au droit (PAD)	2168
Relais Marianne de Maurepas	Relais d'accès au droit (RAD)	1802
CCAS de Versailles	Relais d'accès au droit (RAD)	1614
Maison des familles Flora Tristan de Plaisir	Relais d'accès au droit (RAD)	702
CCAS de Limay	Relais d'accès au droit (RAD)	947
TOTAL :		44546

- Lieux spécialisés

Intitulé du lieu	Nature de la structure (PAD ou RAD)	Publics et/ou thématiques ciblés	Nombre de personnes reçues en 2017
Tribunal de grande instance de Versailles	PAD	Pour l'accès à l'aide juridictionnelle à destination de tous demandeurs	654
Maison centrale de Poissy	PAD	Permanences d'informations et de consultations juridiques à destination des personnes détenues	0
Centre pénitentiaire de Bois d'Arcy	PAD	Permanences d'informations et de consultations juridiques à destination des personnes détenues	17
Maison d'arrêt pour femmes de Versailles	PAD	Permanences d'informations et de consultations juridiques à destination des personnes détenues	25
TOTAL :			696

3.2.3 Evaluation

La fréquentation globale sur l'ensemble des structures en 2017 est de **46 247 personnes**. Ce chiffre est en forte **hausse (18 %) par rapport à 2016** (39 013 personnes).

Plusieurs raisons peuvent être avancées pour cette hausse importante d'activité :

- l'activité des associations et professionnels du droit s'est intensifiée. A noter la reprise des permanences assurées par les notaires après une longue période (presque 2 ans) de suspension dans le cadre d'un mouvement contestataire en réaction aux réformes concernant leur profession.
- les structures n'ont subi aucune fermeture exceptionnelle durant l'année et certaines ont même enregistré une hausse de fréquentation très importante comme la MJD du Val de Seine et les PAD de Mantes-la-Ville, Poissy et Sartrouville. Concernant la MJD, cette dernière a bénéficié de permanences supplémentaires assurées chaque semaine par une volontaire de service civique, future avocate. D'autres, comme le PAD de Chanteloup les Vignes ou le PAD de St Germain en Laye ont vu leur fréquentation doublée par rapport à 2016. Concernant Saint-Germain-en-Laye, les personnes reçues par l'agent de la structure lui-même n'étaient pas disponibles en 2016.
- Enfin et surtout, les activités des lieux d'accès au droit, dernièrement ouverts, généralistes (Versailles-Plaisir-Limay) comme spécialisés (PAD-AJ au palais de justice de Versailles) se sont étoffées en 2017.

Les données (détaillées dans les 2 tableaux ci-après) sont issues des rapports d'activité annuels établis par les structures d'accès au droit, recoupées avec les informations issues des rapports d'activité des partenaires associatifs et professionnels du droit du CDAD.

La majorité des structures disposent d'outils d'évaluation qui leur sont propres. Le CDAD propose toutefois ses outils statistiques afin de faciliter le recueil des données.

Enfin, la majorité des structures fonctionnent avec un comité de pilotage annuel auquel le CDAD participe avec les différents partenaires (professionnels du droit, institutionnels et associations) présents dans la structure.

Le 1er tableau fait état pour chaque structure d'accès au droit et pour chaque type d'intervenants présents :

- **de la fréquentation des personnes**
- **du nombre d'heures de permanences assurées**

Il permet ainsi de savoir quel type d'intervenant est présent dans une structure et de connaître son volume d'activité détaillée et globale.

STRUCTURES	Agents des structures		associations		écrivain public		avocats		huissiers		notaires		conciliateurs		DDD		TOTAL	
	Nbre heures	pers reçues	Nbre heures	pers reçues	Nbre heures	pers reçues	Nbre heures	pers reçues	Nbre heures	pers reçues	Nbre heures	pers reçues	Nbre heures	pers reçues	Nbre heures	pers reçues	Nbre heures	pers reçues
MJD Val de Seine	282	133	2013	3508	1556	1226	64	179	39	29	0	0	133	106	385	274	4472	5455
MJD St Quentin en Yvelines (Trappes + Guyancourt)	6344	8254	4784	4116	0	0	106	313	0	0	0	0	0	0	347	247	11581	12930
PAD Achères	1586	1873	1118	1066	261	536	62	251	0	0	0	0	0	0	22	106	3049	3832
PAD Carrières-sous-Poissy	0	0	186	746	1586	333	18	42	0	0	0	0	0	0	0	0	1790	1121
PAD Chanteloup-les-Vignes	0	0	2025	3120	1586	749	0	0	0	0	0	0	0	0	99	267	3710	4136
PAD Fontenay-le-Fleury	0	0	203	422	80	133	24	65	20	17	9	27	132	67	0	0	468	731
PAD Mantes-la-Jolie	0	0	1173	1100	0	0	58	151	0	0	35	46	0	0	0	0	1266	1297
PAD Mantes-la-Ville	396	503	704	604	2	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1102	1111
PAD Poissy	0	0	1815	2416	0	0	45	117	60	32	44	80	154	196	132	183	2250	3024
PAD Sartrouville	0	0	732	1645	368	261	101	73	0	0	0	0	62	29	131	160	1394	2168
PAD St Germain en Laye	1586	2002	741	939	254	204	60	223	16	22	57	97	219	189	0	0	2933	3676
PAD AJ TGI Versailles	126	201	342	420	0	0	33	33	0	0	0	0	0	0	0	0	501	654
PAD Prisons	0	0	66	25	0	0	7	17	0	0	0	0	0	0	0	0	73	42
RAD Maurepas	1586	1802	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1586	1802
Versailles (RAD+Barreau)	0	0	189	248	930	1366	390	1005	0	0	0	0	0	0	0	0	1509	2619
RAD Plaisir	0	0	391	702	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	391	702
RAD Limay	0	0	255	406	621	444	33	60	0	0	0	0	70	37	0	0	979	947
TOTAL GENERAL	11906	14768	16737	21483	7244	5256	1001	2529	135	100	145	250	770	624	1116	1237	39054	46247

L'examen de ce tableau permet de relever que :

- **46 % des personnes sont reçues sur des permanences assurées par les partenaires associatifs** dont les soutiens financiers sont combinés entre le conseil régional, le conseil départemental, la préfecture, les communes et le CDAD.
- **6 % des personnes sont reçues sur des permanences assurées par les professionnels du droit** (avocats, huissiers et notaires). Ces derniers interviennent sans délivrance de bon de consultation. Ce dispositif, entièrement gratuit pour les bénéficiaires, est pris en charge pour partie par les professions (apport en nature au CDAD), par les communes et par le CDAD.
- **la part des personnes reçues par les agents des structures**, qui assurent des permanences d'informations juridiques, est toujours importante puisqu'elle **représente 32 %**. En effet, les 2 MJD disposent de juristes assurant des permanences (1 greffier et 5 agents territoriaux au total) et d'autres structures bénéficient d'un coordinateur-juriste (PAD Achères, St Germain-en-Laye et Mantes-la-Ville) ou agent (RAD de Maurepas) qui renseignent également les personnes sans nécessairement les renvoyer vers d'autres intervenants ou dispositifs.

- **la part des personnes reçues par les écrivains publics** reste importante (**11 %**), malgré l'arrêt total et/ou partiel sur l'année de cette prestation sur les PAD de Mantes-la-Ville, Poissy et Sartrouville.
- concernant **les conciliateurs de justice comme pour les délégués du Défenseur des Droits**, le pourcentage de fréquentation reste faible (**2%**). Cependant, pour les conciliateurs, ce chiffre ne reflète pas l'entière activité de ceux-ci dans la mesure où le CDAD n'a pas connaissance de l'activité menée en dehors des structures.
- concernant les délégués du Défenseur des Droits, il faut noter une légère hausse d'activité, ces derniers étant présents dans 6 structures (les 2 MJD et les PAD Achères, Chanteloup, Poissy et Sartrouville) contre 5 en 2016.

En complément des informations données par ce tableau, il faut noter que :

- les **personnes reçues sont majoritairement domiciliées ou travaillent dans la commune** ou dans les communes proches des structures (58% à 80 % selon les structures). En effet, les personnes en grande fragilité sociale sont peu mobiles. Aussi, le nombre de personnes en provenance d'un autre département est très réduit. Cependant, et au vu de l'urgence, il arrive fréquemment que les structures se réorientent les personnes entre elles afin de pouvoir offrir un RDV plus rapide et/ou un RDV sur un service spécifique dont elles ne disposent pas. Cette réorientation est facilitée et encouragée par le CDAD au moyen notamment de réunions de coordination et diffusion d'informations
- la **majorité** des personnes reçues sont des **femmes** (53% à 68 % selon les structures)
- les jeunes (- de 25 ans) représentent 2% à 4% du public
- la tranche d'âge la plus touchée est celle entre 30 et 60 ans (40% à 65 % selon les structures).

Cette situation est sans changement par rapport à 2016.

Le 2^{ème} tableau fait état de la fréquentation des personnes pour chaque structure par domaines juridiques sollicités.

L'analyse des données de ce tableau fait apparaître que :

- le domaine du **droit de la famille** est toujours le domaine **le plus sollicité** avec une forte augmentation par rapport à 2016 puisque le taux atteint **21.44%** contre 16%
- **le droit du travail est moins sollicité avec une baisse de - 4%** puisque le taux est de presque **9%** contre 13% en 2016
- une baisse plus légère (- 2%) est enregistrée en droit du logement dont le taux atteint **11%** contre 13 % en 2016
- les demandes en **droit de la consommation-surendettement et en droit des étrangers restent stables (autour de 11%)**
- le **domaine pénal enregistre une légère augmentation : 9%** contre 7% en 2016. Cependant, outre les demandes attachées aux infractions comme par exemple les contraventions routières, l'usage de stupéfiants, les violences, les dégradations... sont comptabilisées également les demandes de renseignements des personnes se présentant comme victimes, ce qui n'était pas le cas en 2016 où ces dernières étaient comptabilisées à part et représentaient presque 5 %
- le domaine de **l'aide juridictionnelle** (informations, consultations juridiques, constitutions de dossier, actes de suivi) distingué pour la 2^{ème} année consécutive reste stable et représente **5 % des demandes**
- le domaine « **autres** » est toujours très important : il représente presque **18%** des demandes. Outre les questions en droit des contrats, droit commercial, droit de l'environnement, voies d'exécution, il comprend aussi les questions en matière de discrimination, et surtout celles en matière d'aides sociales diverses...

	Famille	Travail	Logement	C° & Surendet.	Etrangers	Pénal	Adminis tratif	AJ	autres	TOTAL personnes
MJD Val de Seine	293	266	577	672	1215	689	233	316	1194	5455
MJD St Quentin En Yvelines	4330	690	858	1399	1373	1671	322	492	1795	12930
PAD Achères	365	839	454	447	446	301	123	157	700	3832
PAD Carrières/Poissy	174	90	286	86	87	30	20	27	321	1121
PAD Chanteloup-les- Vignes	961	480	316	443	528	355	37	166	850	4136
PAD Fontenay-le-Fleury	144	85	133	128	48	30	20	21	122	731
PAD Mantes-la-Jolie	325	67	373	80	77	55	52	67	201	1297
PAD Mantes-la-Ville	53	30	145	369	0	11	0	52	451	1111
PAD Poissy	857	323	509	304	263	259	233	51	225	3024
PAD Sartrouville	328	109	437	109	328	109	372	44	332	2168
PAD St Germain en Laye	799	504	630	333	69	321	188	71	761	3676
PAD-AJ TGI Versailles	0	0	0	0	0	0	0	654	0	654
Prisons	13	9	5	5	8	0	2	0	0	42
RAD Maurepas	18	108	108	145	144	0	720	82	477	1802
Versailles (CCAS + Barreau)	912	330	159	162	141	248	227	186	254	2619
RAD Plaisir	204	77	117	54	38	78	31	3	100	702
RAD Limay	140	91	55	51	46	30	33	55	446	947
TOTAL (personnes)	9916	4098	5162	4787	4811	4187	2613	2444	8229	46247
TOTAL EN %	21,44	8,86	11,16	10,35	10,40	9,05	5,65	5,28	17,79	100,00

3.2.4 Articulation avec les MJD

Le département des Yvelines compte 2 MJD :

- la MJD de Saint-Quentin-en-Yvelines, qui est située sur 2 sites (Trappes et Guyancourt) et est un service de la communauté d'agglomération de St Quentin. Un greffier est affecté à cette MJD qui dispose également de personnels de la fonction territoriale et de personnels contractuels, soit au total avec le greffier 9 personnes.
- la MJD du Val de Seine, située sur un seul site (les Mureaux) avec également des permanences délocalisées au sein des mairies, est, elle, un syndicat mixte regroupant 19 communes. Sa structure juridique est amenée à évoluer en 2018 vers la création d'un syndicat intercommunal. Aucun greffier n'est affecté sur le poste localisé. La MJD fonctionne uniquement avec du personnel contractuel (5 personnes au total).

Ces 2 MJD travaillent de manière autonome.

Toutefois, sur le volet accès au droit, les 2 MJD travaillent en bonne collaboration avec le CDAD. Elles participent aux réunions de coordination de l'accès au droit animées par le CDAD. Ces réunions permettent aux responsables d'échanger sur leurs actions, de mutualiser leurs moyens, de préciser leurs domaines d'intervention, de communiquer sur leurs dispositifs...et au CDAD de transmettre et de communiquer plus efficacement sur sa politique. Elles collaborent avec le CDAD à l'amélioration des actions menées à l'égard des jeunes, comme l'assistance aux audiences correctionnelles du TGI de Versailles ou encore les reconstitutions de procès.

Les 2 MJD ont une activité également comme structures judiciaires de proximité (avec la présence des délégués du procureur de la République, des conseillers d'insertion et de probation, des éducateurs de la PJJ...) et mènent des actions qui s'inscrivent dans la lutte contre la récidive et la prévention de la délinquance. Dans ces derniers domaines, les 2 MJD du département travaillent en lien direct avec les services du procureur de la République près le TGI de Versailles. Pour la MJD de St Quentin-en-Yvelines, ce lien est assuré par la greffière et pour la MJD du Val de Seine, par sa directrice.

Enfin, le CDAD est convié chaque année au comité de pilotage de ces structures.

Les 2 MJD transmettent au CDAD leurs rapports annuels d'activité. Cependant, cette transmission est tardive (milieu d'année suivante) et ne permet pas au CDAD d'en faire état de manière complète dans son rapport.

3.3 Actions du CDAD

3.3.1 Actions thématiques

Un dispositif, en collaboration avec le Centre d'information du barreau de Versailles, appelé **dispositif « CIBV-AJ »**, a été mis en place. Ce dispositif, après sélection du dossier par le CDAD, offre **une heure de consultation juridique gratuite**, en cabinet, assurée par un avocat du barreau de Versailles, **au bénéfice de tout demandeur à l'aide juridictionnelle**, et ce, préalablement à la décision du bureau d'aide juridictionnelle. Les objectifs poursuivis sont doubles : vérifier et informer le demandeur sur la procédure qu'il souhaite engager pour régler son litige et le réorienter éventuellement vers d'autres procédés de règlement des litiges plus adaptés à sa situation (conciliation, médiation...). **33 personnes** ont bénéficié de ce service en 2017.

Parallèlement, le CDAD a poursuivi, pour la 2^{ème} année, son action de **formation sur le dossier d'aide juridictionnelle destinée aux professionnels** amenés dans le cadre de leurs fonctions, à orienter, aider et accompagner les demandeurs à l'aide juridictionnelle.

2 sessions ont été assurées (en juin et octobre 2017) conjointement par la vice-présidente du bureau d'aide juridictionnelle de Versailles et par la greffière de la Maison de justice et du droit (MJD) de St-Quentin-en-Yvelines.

32 personnes (agents d'accueil, écrivains publics, travailleurs sociaux, juristes d'association...) ont pu ainsi améliorer leur connaissance sur les règles et le fonctionnement de l'AJ pour pouvoir accompagner au mieux les personnes qu'elles reçoivent dans leurs démarches.

Cette action constitue une plus-value apportée par le CDAD aux collectivités et structures. Cette action a eu un réel impact sur la qualité et la complétude des dossiers de demande d'aide juridictionnelle présentés au bureau d'aide juridictionnelle. Ce dernier a en effet réduit ainsi ses délais de réponse et de traitement de manière significative.

Le CDAD a enrichi le dispositif existant pour la **formation des jeunes à la citoyenneté et à la découverte de la justice**. En effet, si le palais de justice de Versailles accueillait régulièrement des classes d'élèves venant assister à des audiences pénales (**1 059 élèves reçus en 2017**), le CDAD a enrichi ce dispositif en lui apportant une réelle valeur pédagogique. En effet, **l'assistance aux audiences** est complétée par :

- **une séance de questions/réponses**, assurée par des professionnels (magistrats, greffiers, avocats...) pour présenter la justice (organisation, acteurs et rôles) et répondre aux questions des élèves (3 séances ont été organisées en fin d'année dont une en collaboration avec le Centre du service national de Versailles)

- **une intervention en classe**, avant et/ou après l'assistance à l'audience, assurée par une greffière accompagnée du volontaire de service civique (jeunes juristes diplômés en attente de réalisation d'un projet professionnel) pour travailler sur la connaissance de la justice pénale au moyen de divers supports issus de la réalité (dossiers « anonymisés »).

A cette fin, le CDAD a réalisé **des supports pédagogiques de 3 types** :

* des supports théoriques : fiche explicative sur le déroulé d'une audience pénale, fiche présentant les acteurs de l'audience, schéma type d'une salle d'audience

* des supports issus de la réalité : **dossiers « anonymisés »** comprenant l'ensemble des actes d'une procédure (du dépôt de plainte jusqu'au jugement). Actuellement, 2 dossiers sont proposés (trafic de stupéfiant et esclavage moderne).

* des supports d'évaluation : questionnaire à choix multiples qui permet de fixer les connaissances acquises à la suite des interventions.

Le dispositif est modulable en fonction du choix pédagogique des professeurs, du niveau de connaissances des classes, et des disponibilités des professionnels intervenants pour le CDAD.

3.3.2 Actions de communication

Le CDAD des Yvelines s'est investi pleinement dans sa mission de communication et de coordination.

Le CDAD a organisé **2 réunions de coordination** (en mars et juin) **regroupant les responsables des structures du département**. Ces réunions permettent aux responsables de se rencontrer, de partager des expériences, de discuter ensemble des besoins et des projets, d'envisager des actions communes, de mutualiser des outils. Lors de la 1^{ère} réunion, l'accent a été mis sur le dispositif de consultations préalables à l'AJ appelé dispositif « CIBV-AJ » (cf supra) ainsi que sur le nouveau dispositif de formation à destination des jeunes (cf infra). La 2^{ème} réunion a permis surtout de présenter le PAD pénitentiaire et de rappeler l'existence et le contenu de la charte de l'accès au droit. Ces réunions donnent lieu à l'élaboration systématique de compte-rendu et de fiches techniques sur les sujets abordés constituant ainsi des outils de référence pour les responsables

La secrétaire générale du CDAD a présenté l'accès au droit et son activité à 4 auditeurs de justice et 3 directeurs de services de greffe judiciaires qu'elle a reçu tout au long de l'année dans le cadre de leur stage en juridiction. Par contre, aucune session de formation sur l'accès au droit et ses structures n'a été assurée cette année à l'attention des fonctionnaires des juridictions.

Enfin, **le CDAD a collaboré avec le Centre du Service National de Versailles** pour organiser le 18 octobre l'accueil au palais de justice de Versailles de 36 jeunes effectuant leur journée de « Défense et Citoyenneté ». Après avoir assistés à une audience pénale, ces jeunes ont bénéficié d'une séance de questions/réponses animée par le vice-président du TGI et une directrice de greffe stagiaire. Après les questions sur l'audience suivie, l'organisation de la justice en France leur a été présentée ainsi que ses acteurs et sa place dans un état de Droit.

3.3.3 Outils de communication

Un guide de l'accès au droit dans le département a été réalisé, sous la direction de la secrétaire générale du CDAD, par 2 étudiantes, recrutées comme stagiaires, Julie MAVIEL, étudiante à la Haute École des avocats conseils des barreaux de la cour d'appel de Versailles (HEDAC) et Emma LABROUE, étudiante en droit à l'Université de Paris II. Ce guide recense tous les services d'information, de consultation juridique ou encore d'aide dans les démarches, qu'ils relèvent des structures d'accès au droit labellisées (comme les MJD, les PAD ou les RAD) ou non (comme les services proposés au sein des mairies). Les lieux d'accès au droit dans le département sont nombreux et les offres différentes. Aussi, **le classement dans le guide a été opéré par domaines juridiques (famille, logement, travail, consommation, étrangers, discriminations...), puis par commune et enfin par type d'intervenant**. Ce guide, qui permet de trouver les coordonnées des lieux et des permanences d'accès au droit, a vocation à constituer un support précieux pour l'orientation du public

notamment au sein des services d'accueil des juridictions. Il sera téléchargeable en ligne sur le futur site internet du CDAD.

La réalisation du **site internet du CDAD est en cour de finalisation**. La maquette a été présentée à l'assemblée générale de fin d'année. Le site, élaboré en **collaboration avec les CDAD du Val d'Oise et le CDAD des Hauts-de-Seine**, a été conçu pour répondre à la fois aux demandes des professionnels et des particuliers. Dès la page d'accueil, **une carte géographique inter-active** offre une vue générale des structures existantes sur le département et permet d'obtenir immédiatement leurs coordonnées et services. Il sera aussi possible d'effectuer une recherche plus approfondie : un moteur de recherche est intégré proposant une recherche par code postal, puis par structure ou type d'intervenant ou domaine juridique concerné. La base de données étant renseignée pour les 3 départements, il sera possible d'obtenir des informations sur la commune indiquée, mais aussi sur tout le département et dans les départements voisins. Une page est consacrée à la **présentation du CDAD, ses missions et sa composition**. Le rapport annuel d'activité sera téléchargeable ainsi que le formulaire de demande de subvention. Une page est consacrée aux **différentes structures d'accès au droit** avec la possibilité de télécharger les plaquettes de présentation. Une page est dédiée à la **médiation et à la conciliation**. Une page présente **les aides disponibles en ligne (notamment avec des liens vers PORTALIS, le portail du justiciable)**, avec les actions menées et les guides. Enfin, une dernière page est consacrée aux **actualités ouvertes aux acteurs de l'accès au droit** dans le département.

Dans l'attente de ce site, le CDAD communique sur les actions menées en rédigeant et publiant **des articles avec photos sur le site intranet de la cour d'appel de Versailles**. Ces articles contribuent à la visibilité du CDAD au sein de l'institution judiciaire.

7 articles ont été publiés en 2017 sur les sujets suivants :

- la signature de la convention portant création du PAD pénitentiaire
- la formation des professionnels sur le dossier d'aide juridictionnelle
- un nouveau logo proposé au CDAD des Yvelines
- une journée « Défense et citoyenneté » au TGI de Versailles
- une nouvelle volontaire de service civique pour le CDAD
- l'assistance des élèves aux audiences correctionnelles
- le guide de l'accès au droit dans le département

IV. BILAN DE L'ANNEE 2017 - PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2018

4.1 Bilan de l'année 2017

Le CDAD a pu poursuivre, en mobilisant presque la totalité de ses moyens financiers à cette fin, sa politique de soutien en **priorité aux actions d'informations et/ou de consultations juridiques** menées par les professionnels du droit, les partenaires institutionnels et les partenaires associatifs au sein des différentes structures du département.

Le réseau de l'accès au droit agrandi l'année dernière (PAD-AJ au TGI de Versailles et RAD de Plaisir) s'est consolidé en 2017.

Une convention cadre pour développer **l'accès au droit en milieu pénitentiaire** a été signée.

Ainsi, au niveau des structures, **le CDAD coordonne l'activité de 2 MJD (réparties sur 3 sites), 9 PAD généralistes, 1 PAD pénitentiaire (réparti sur 3 établissements), 1 PAD-AJ et 4 RAD.**

Les informations et consultations juridiques sont dispensées dans les domaines juridiques les plus demandés : droit de la famille, droit du logement, droit du travail, consommation et surendettement, droit des étrangers, avec un accompagnement dans les démarches administratives pour les personnes les plus démunies. Des permanences d'aide aux victimes sont également assurées dans certaines structures.

La fréquentation globale est en forte hausse (18%) puisque **46 247 personnes** contre 39013 en 2016 ont bénéficié des divers services d'accès au droit, **mobilisant 39 054 heures de permanences sur l'année.**

La couverture en matière d'accès au droit est importante dans le nord du département où la densité de la population est la plus grande. Par contre, le sud et l'ouest du département, zones plus rurales, ne bénéficient de l'existence d'aucune structure d'accès au droit à proprement parlé.

Enfin, le CDAD s'est engagé dans une **politique de formation à l'égard des professionnels et des jeunes**, et a développé sa **politique de communication** via la réalisation d'un site internet en collaboration avec les CDAD du Val d'Oise et des Hauts-de-Seine.

4.2 Perspectives pour l'année 2018

4.2.1 Moyens prévisionnels

Remarque préliminaire : le budget prévisionnel présenté ci-dessous est fondé sur l'hypothèse de l'obtention des subventions demandées.

Les ressources financières prévisionnelles pour 2018 sont de 206 100 € et se présentent comme suit :

	2018	%
Ministère de la Justice	186 000 €	90,25
Département des Yvelines	10 000 €	4,85
FIPD	10 000 €	4,85
Agence du service civique	100 €	0,05
TOTAL	206 100 €	100

Ces ressources seront employées à financer **les charges 2018** suivantes :

	2018	%
Enveloppe d'emploi	2 500 €	1,21
Enveloppe de fonctionnement	4 880 €	2,37
Enveloppe d'intervention (actions)	198 720 €	96,42
Enveloppe d'investissement	0 €	0
TOTAL	206 100 €	100

L'enveloppe d'emploi reste inchangée et aucun investissement n'est prévu pour 2018.

L'enveloppe de fonctionnement est maintenue presque à l'identique pour financer les charges courantes, l'indemnité du volontaire de service civique et d'éventuels stagiaires, la maintenance du site internet et les actions de communication envisagées lors de sa mise en ligne.

Concernant l'enveloppe d'intervention, qui correspond au financement des actions et permanences d'information et/ou de consultations juridiques au sein des structures assurées par nos partenaires, elle représente 96 % du budget.

Notons l'arrêt du versement d'une subvention à la chambre départementale des huissiers de justice. En effet, les permanences assurées par les huissiers seront désormais valorisées en totalité par la chambre au titre de ses apports en nature au CDAD.

Concernant le financement par le CDAD de certaines permanences assurées par les avocats au sein des structures, un accord a été trouvé fin 2017 avec le barreau de Versailles. Les permanences des avocats effectuées au sein des structures (actuellement 2 MJD, 5 PAD généralistes et le PAD pénitentiaire) sont désormais rémunérées selon un tarif forfaitaire de 150 € TTC pour 2 heures. Les consultations effectuées en cabinet dans le cadre du dispositif « CIBV-AJ » sont, elles, facturées à hauteur de 40 € TTC par dossier. Cet accord permet ainsi de pouvoir programmer à l'avance et de manière certaine l'enveloppe nécessaire à ces permanences indispensables.

Enfin, une nouvelle dépense importante s'imputera en 2018 pour le financement des permanences d'un écrivain public au sein des 3 établissements pénitentiaires du département, sous contrat de prestation de service conclu avec le CDAD.

4.2.2 Actions prévisionnelles

Outre le maintien des permanences d'informations et de consultations juridiques existantes depuis plusieurs années au sein des structures d'accès au droit du département, les priorités en 2018 seront :

- **l'évolution du PAD-AJ au TGI de Versailles vers un PAD adossé au SAUJ du palais de justice de Versailles** se concrétisant par l'intégration de nouvelles permanences accompagnant ce service d'accueil unique du justiciable : permanences pour informations et aides des tuteurs familiaux assurées par des mandataires de l'UDAF 78, permanences d'informations et aides en tout domaine assurée par la greffière de la MJD de St Quentin-en-Yvelines, permanences pour accompagner plus concrètement les personnes dans leurs démarches juridiques notamment en matière familiale (divorce, séparation, tutelle...), en matière de contentieux d'impayés, de surendettement, de contentieux locatif, de contentieux social...

- **la concrétisation du PAD pénitentiaire** par la mise en place dès janvier de permanences d'un écrivain public au sein des 3 établissements pour majeurs du département.

- **le développement du dispositif pour la formation des jeunes à la justice et à la citoyenneté** par des interventions en classe assurées par la secrétaire générale du CDAD assistée de la volontaire de service civique

- et surtout, **la mise en ligne du site internet propre au CDAD**. Cette action menée en collaboration avec les CDAD du Val d'Oise et le CDAD des Hauts-de-Seine devrait aboutir en début d'année. Ainsi, sous une configuration identique mais avec les données propres à chacun, les sites offriront :

- une carte géographique inter-active de l'accès au droit du département concerné avec un moteur de recherche par code postal, par thème, par professionnel et/ou par structure
- une présentation du CDAD, sa composition, ses missions et ses partenaires,
- des aides disponibles en ligne (liens vers les sites officiels tels que Portalis, service Public...),
- les actions et guides,
- des informations concernant la médiation et la conciliation
- et enfin, des « actualités » permettant de mettre en avant les actions menées.

Enfin, le CDAD **souhaite orienter dès 2018 sa politique vers plus d'accompagnement des publics fragiles dans leurs démarches**. En effet, l'accès au droit tel que défini par la loi, ne se réduit pas à l'information et à la consultation juridique. L'article 54 de la loi de 1991 mentionne également l'aide dans les démarches. Développer cette mission plus concrète permettra au CDAD de renforcer son rôle au niveau départemental.

4.2.3 Observations éventuelles

L'accès au droit dans les Yvelines est riche de ses structures et intervenants, même si la couverture territoriale reste à développer dans les zones rurales et le sud du département.

Les structures et actions gagneront en visibilité lorsque le site internet sera mis en ligne.

Cependant, des interrogations demeurent concernant les champs de compétence ouverts au CDAD par la loi de modernisation sur la Justice du 21^{ème} siècle notamment en matière de résolution amiable des différends et d'aide aux victimes

Enfin, les moyens du CDAD, essentiellement humains, restent insuffisants pour assurer pleinement toutes les missions qui lui sont imparties.